



Projet d'Arrêté - Conseil du 10/05/2021

Objet : Culture.- Subside spécifique.- Asbl "In2Out Productions", en abrégé "In2Out" : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl « In2Out Productions », en abrégé In2Out ;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2021 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 3.000,00 EUR à l'attention de l'asbl « In2Out Productions », en abrégé In2Out pour le projet « Tous Ensemble, l'après », à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2021.

Annexes :